

Unité Accompagnement à la reprise et réinsertion professionnelle (ARRP) de la Direction des ressources humaines (DRH)

Journée d'étude de la Commission romande pour l'insertion par l'économique

OSEO-Valais

Jeudi 16 mai 2024

 Direction des ressources humaines

La réinsertion au CHUV

Le CHUV en chiffres

13'000
collaborateur·trice·s

66% de personnel
féminin

+ de 100 fonctions

24h/24 - 7j/7

225 bâtiments sur le
territoire vaudois

18 départements

53'400 patients
hospitalisés par année

La réinsertion au CHUV

Que dit la loi en matière de réinsertion ?

Art. 9 RLPers Réinsertion professionnelle

a) Définition (LPers, art. 8 litt. d)

Dans le but d'aider les collaborateurs, le SPEV offre un appui à celui qui connaît, à son poste ou dans sa fonction, des difficultés professionnelles importantes, mais dont l'incapacité, attestée médicalement, n'est ni définitive, ni totale.



La réinsertion au CHUV

Que fait le CHUV ?

- Politique de **GSE**
- Application du **dispositif légal** et transposition dans le plan stratégique
- Mise en place depuis 2015 d'une **unité d'Accompagnement à la reprise et réinsertion professionnelle (ARRP)**
- Près de **600 situations** faisant l'objet en permanence d'un suivi par nos spécialistes en réinsertion professionnelle en coordination avec les divers partenaires



La réinsertion au CHUV

Que fait le CHUV ?

- **Bien-être des employé·e·s** au centre des préoccupations
- **Maintien des compétences** dans l'institution
- Volonté de créer les conditions pour un **retour au travail réussi**, d'adapter le poste ou l'environnement de travail chaque fois que cela est possible et si c'est compatible avec la bonne marche du service
- Recherche d'**autres solutions** (mobilité interne, ...)



La réinsertion au CHUV

Processus

30 à 45 jours
d'absence

- Analyser et identifier les situations d'absences
- Annoncer les absences

60 jours

- Prendre contact
- Evaluer la situation / Assessment
- Définir les objectifs et la stratégie de réinsertion

A partir de 60
jours

- Initier des mesures
- Evaluer les mesures

Retour au poste / Mobilité interne / Prestations
d'invalidité / Fin de contrat

Informier



Accompagner



Mobiliser

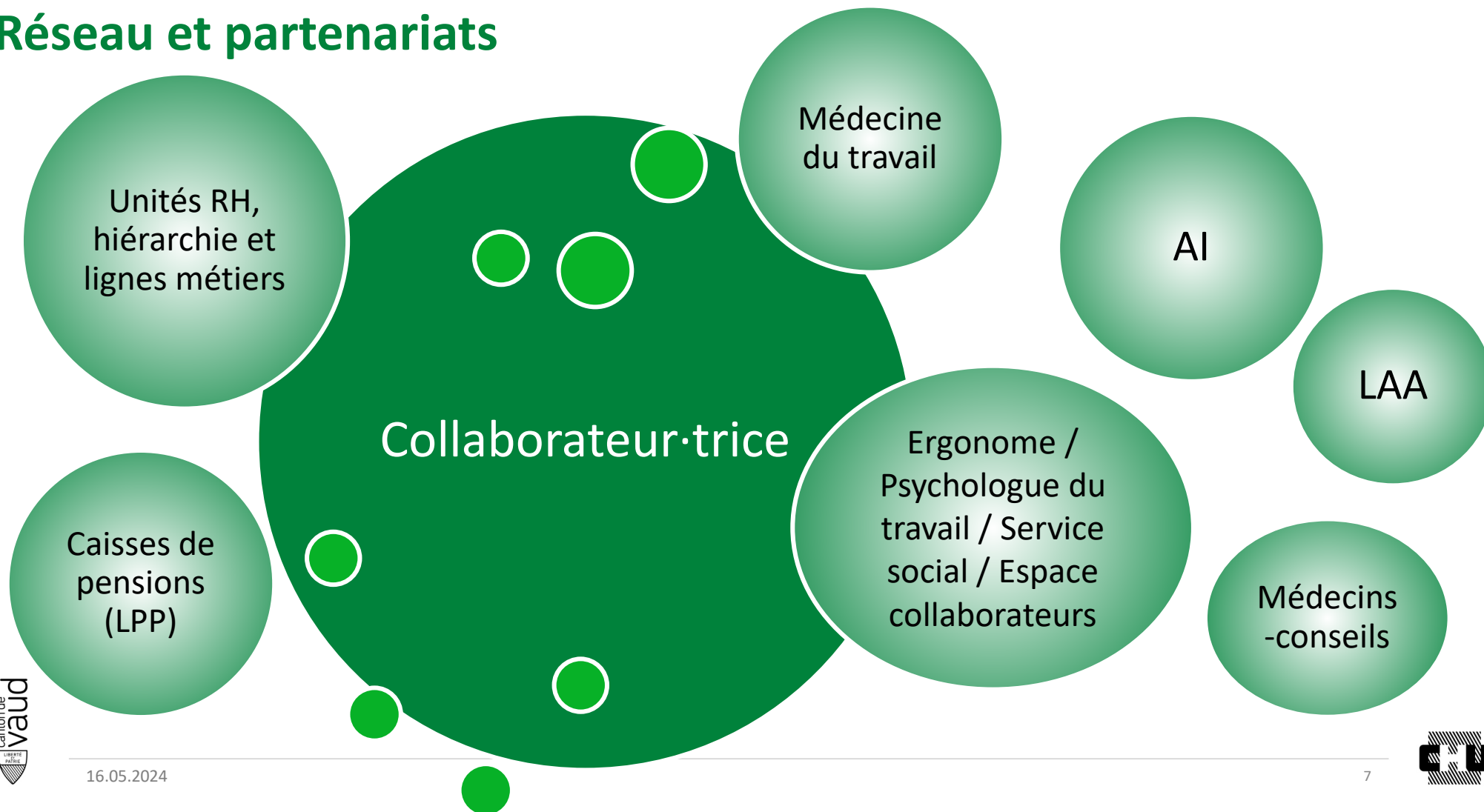


Collaborer



La réinsertion au CHUV

Réseau et partenariats



La réinsertion au CHUV

Les mesures - CEAA

- Formation duale de **10 mois à plein temps** (2 jours de cours, 3 jours de stage)
- **10 candidat·e·s bénéficiaires du RI par année**
- **Financement** de l'Etat de Vaud (DSAS)
- Mise à disposition de **l'infrastructure par le CHUV**

But : Engager du personnel qualifié et formé aux besoins du CHUV, tout en donnant une opportunité aux personnes inscrites dans un processus de réinsertion

Objectif : 80% de taux de réussite et engagement dans le milieu hospitalier



La réinsertion au CHUV

Les mesures – ProLog-emploi



- **Créé en 2010**, par les 3 mesures d'insertion OSEO, Mode d'Emploi et Démarche (prestation pour les bénéficiaires du RI uniquement)
- Mise en place de **CDD de 10 mois** dans le secteur socio-sanitaire public vaudois
- **Remboursement du salaire** par ProLog-emploi (salaire basé sur le minimum de la CCT - 4'133 CHF)
- **100 CDD par mois**, suivis par **5 conseillères**
- Objectif : **être engagé·e** en CDI au terme des 10 mois, sur le premier marché de l'emploi (éviter un retour au RI au terme de la mesure)

La réinsertion au CHUV

Les conditions de réussite



- Des **candidat·e·s** motivé·e·s et présentant de l'intérêt
- Des **employeurs** soucieux d'engager des collaborateur·trice·s fiables et d'offrir un environnement favorable
- Des **cadres de proximité** formés et sensibilisés
- Des **partenaires à l'écoute**, engagés dans le processus d'accompagnement qui préparent les candidats à un futur emploi
- Des **procédures simplifiées** et des **garanties** pour les managers
- Des **coordinateur·trice·s emploi** expérimenté·e·s, empathiques et pragmatiques

**Merci !
Questions ?**

